

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, RAPP LEROY, LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, MOUTET, GOUSSARD, GIRAUD, Adjoint
MM, JEANNE, NORMAND, GOURGUECHON, DOUSSET, COCHELIN, JUBERT, GUERIN, MARTINI,
GILLET, MARTIN, GALLOPIN, RIVERAIN, MAGNE,

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Madame Brigitte DUFER qui donne pouvoir à Monsieur Pascal LHOSTE

Madame Suzie PETIT qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Nathalie GREVEL qui donne pouvoir à Madame Corinne RIVERAIN

ABSENT EXCUSÉ

Monsieur Michel BOISARD

ABSENT

Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 20 heures 00

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Valérie GALLOPIN est élue secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur les points suivants non-inscrits dans la convocation :

- Modification de la délibération n°2019-190 « Tarifs bateaux électriques et activités découvertes - année 2020 »
- Modifications en cours d'exécution - Aménagement d'un bâtiment en salle sportives, administratives et culturelles

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements :

- De Cécile Corbel pour le soutien et l'accueil lors de son concert à l'église de Bonneval

Le compte rendu de la séance du 2 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

1- CESSIION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZN901 SISE BOULEVARD DES FLANDRES ET CRÉATION DE SERVITUDE À PLUSIEURS ACQUÉREURS

Le Conseil, à l'unanimité APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle ZN901, sise Boulevard des Flandres à BONNEVAL (28800), et création de servitude à plusieurs acquéreurs, AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes de cession.

Le Conseil, à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Evelyne RAPP LEROY, adjointe au maire, pour procéder à la signature des actes de cession d'une partie de la parcelle ZN901, sise Boulevard des Flandres à BONNEVAL (28800). En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne RAPP-LEROY, la représentation de la commune sera assurée par Monsieur Jean-Michel LAMY, deuxième adjoint, et en leurs absences ou empêchements simultanés, par Madame Danielle BORDES, troisième adjointe.

2- CESSION DE LA PARCELLE YA 255 SISE RUE FERDINAND DE LESSEPS

Le Conseil, à l'unanimité APPROUVE la cession de la parcelle YA 255 sise rue Ferdinand de Lesseps pour une surface de 1 514 m² au prix de 10 euros HT du m² soit 15 140 euros HT à la société Terranobilis, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique en l'étude de Maître LHUILLERY-TESSIER à Bonneval, dit que ce dernier se chargera de reverser l'indemnité de négociation d'un montant de 1.25 € par m² à la société Expenseignes soit un total de 1 892,50 € HT à déduire du prix de vente.

3- CESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE MAISON DE RETRAITE À LA SA EURE ET LOIR HABITAT

Le Conseil, à l'unanimité APPROUVE la cession :

- d'une partie de la parcelle AB 552 et une partie de la parcelle AB 671, pour une surface plancher d'environ 2 700 m², la cour intérieure se trouvant sur ces deux parcelles restant propriété de la Commune, pour un montant de 370 000 euros net vendeur,
- de la parcelle AB 423 et d'une partie de la parcelle AB 476 pour un montant de 50 000 euros net vendeur,

Soit un total de 420 000 euros net vendeur,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique en l'étude de Maître LHUILLERY-TESSIER à Bonneval.

4- CESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE MAISON DE RETRAITE À MONSIEUR GALLOU PHILIPPE

Le Conseil, à l'unanimité APPROUVE la cession d'une partie de l'ancienne maison de retraite, une partie de la parcelle AB 549 et une partie de la parcelle AB 671, la cour intérieure se trouvant sur ces deux parcelles restant propriété de la Commune, pour un montant de 120 000 euros net vendeur à Monsieur Philippe GALLOU,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique en l'étude de Maître LHUILLERY-TESSIER à Bonneval.

5- CESSION DE LA PARCELLE ZN 935 SISE LOTISSEMENT DE LA DÎME

Le Conseil, à l'unanimité APPROUVE la cession de la parcelle ZN 935 sise lotissement de la Dîme à BONNEVAL pour une surface de 495 m² au prix de 32 000 € HT soit 38 400 € TTC à Monsieur Florian GAUDICHAU et Madame Virginie FOUASSIER,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique en l'étude de Maître LHUILLERY-TESSIER à Bonneval.

6- DÉCLASSEMENT SANS ENQUÊTE PRÉALABLE D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE COMMUNALE : UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL POUR UNE SURFACE D'ENVIRON 224M² ET CESSION DE LA PARCELLE À TERRANOILIS

La Société Terranobilis souhaite acquérir le délaissé de voirie sis zone d'activité de la Louveterie pour une surface d'environ 224m² au prix de 10 € HT du m² soit environ 2240 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE de constater le déclassement du délaissé concerné, ce déclassement ne devant pas faire l'objet d'une enquête publique,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à son déclassement,
AUTORISE la vente à Terranobilis au prix de 10 € HT du m² soit environ 2 240 € HT,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique en l'étude de Maître LHUILLERY-TESSIER à Bonneval, dit que ce dernier se chargera de reverser l'indemnité de négociation d'un montant de 1.25 € par m² à la société Expenseignes soit un total de 280 € HT à déduire du prix de vente.

7- PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE

VU le courrier en date 19 août 2019 des riverains du 52 avenue de Babyloine demandant l'intervention de la Commune pour des nuisances dues à l'absence d'entretien et d'occupation de cette propriété,
VU le rapport d'information du Brigadier-Chef Principal de la Police municipale en date du 14 octobre 2019,

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste.

8- PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE DÉPLACEMENT D'OUVRAGE HTA RUE DU BOIS CHEVALIER

Point retiré de l'ordre du jour

9- OPÉRATION D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS RUE D'ALLUYES

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la programmation du projet d'enfouissement des réseaux pour 2020, et S'ENGAGE à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire pour un montant de 5 100 €, DIT QUE le versement sera réparti sur 2 exercices budgétaires (solde en 2021), S'ENGAGE à verser à ENERGIE Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution représentative des frais de coordination des travaux, d'un montant de 4 400,00 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.

10- MISSION DIF - MAÎTRISE D'ŒUVRE RUE D'ALLUYES

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés s'est réunie le 5 novembre 2019 à 8h00, DECIDE de retenir l'offre de la société DIF CONCEPTION pour un montant de 17 360.00 € HT pour l'aménagement de voirie, la réfection des réseaux EU et le renforcement AEP rue d'Alluyes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

11- MISE EN PEINTURE PARTIELLE DU BÂTIMENT DES SALLES SPORTIVES, ADMINISTRATIVES ET CULTURELLES - ATTRIBUTION

Le Conseil, par 21 voix pour et 4 abstentions (Mesdames, RIVERAIN, GREVEL et Messieurs JUBERT, MAGNE), et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunit le 5 novembre 2019, DÉCIDE de retenir l'offre de la société DUBOIS SAS sise 2 impasse des Claies - Voves à LES VILLAGES VOVEENS (28150) pour un montant de 42 400,00 € HT pour les travaux de mise en peinture partielle du bâtiment des salles sportives, administratives et culturelles de Bonneval,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs audit marché.

12- DOMAINE PUBLIC ZK 328

Le Conseil, à l'unanimité APPROUVE le transfert dans le domaine public d'une partie de la parcelle ZK 328 pour une surface d'environ 840 m² se trouvant dans la continuité de la rue du Bois Chevalier à BONNEVAL (28800) et permettant l'accès rue de Londres par la rue du Bois Chevalier.

13- DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT « BONNEVAL, LUMIÈRE AU FIL DE L'EAU »

Le Conseil, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour le projet « Bonneval, Lumière au Fil de l'Eau » auprès du Conseil Départemental.

14- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGETS PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes :

Budget Principal - exercice 2019

chapitre 011 - Fonctionnement

Dépenses :

60632 - Fournitures de petit équipement : +30 000 €

65888 - Autres charges de gestion courantes autres : - 8 000 €

Recettes :

752 - Revenus des immeubles : + 7 650 €

7588 - Autres produits de gestion courante : + 500 €

761 - Produits de participation : + 170 €

7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion : + 3 600 €

773 - Mandats annulés (sur exercices extérieurs) : + 4 080 €

7788 - Produits exceptionnels divers : + 6 000 €

Investissement

Dépenses :

1641 - Emprunts capital : + 17 000 €

2313 - Immobilisations en cours construction : - 17 000 €

Budget de l'eau - exercice 2019

Chapitre 67 - fonctionnement

Dépenses :

673 - titres annulés (sur exercice antérieur) : + 150 000 €

Recettes

7011 - vente eau : + 149 500 €

771 - produits exceptionnels sur opération de gestion : + 275 €

773 - mandats annulés (sur exercice antérieur) : + 225 €

Budget de l'assainissement - exercice 2019

Chapitre 011 - fonctionnement

Dépenses :

6061 - fournitures non stockables : + 500 €

6063 - fournitures d'entretien et de petit équipement : + 500 €

6060 - carburants : + 500 €

61521 - entretien et réparation réseaux : + 4 500 €

Recettes

7011 - vente eau : + 5 775 €

771 - produits exceptionnels sur opération de gestion : + 92 €

773 - mandats annulés (sur exercice antérieur) : + 133 €

Chapitre 65

Dépenses

6542 - Créances éteintes : + 800 €

658 - Autres charges de gestion courante : + 200 €

Recettes

7011 - Ventes eau : + 1 000 €

15- CRÉATION DE POSTES

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet au service de l'entretien des bâtiments communaux
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet, auprès des écoles
- à partir du 1^{er} janvier 2020.

16- BON D'ACHAT POUR « À LA DÉCOUVERTE DES GIROUETTES »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer comme suit la valeur des bons d'achat récompensant les participants à l'animation « A la découverte des Girouettes » :

- 50 € pour le 1^{er} et exæquo
 - 25 € pour le 2^{ème} et exæquo
- } Tirage au sort
- lots de consolation pour le reste des participants.

DIT QUE cette animation sera renouvelée d'avril à septembre 2020.

17- BON D'ACHAT POUR « COURSE DES GARÇONS DE CAFÉ »

Le Conseil, à l'unanimité, Décide de fixer comme suit la valeur des bons d'achat récompensant les participants à l'animation « Course des Garçons de Café » organisée lors du marché de Noël :

- 30 € pour le 1^{er} ;
- 20 € pour le 2^{ème} et 3^{ème} ;
- lots de consolation pour les suivants.

18- FIXATION TARIFS TARTIFLETTE 2019

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer comme suit les tarifs de la Tartiflette qui aura lieu lors de l'inauguration du Village de Noël :

- 12 euros pour les adultes
- 5 euros pour les enfants de moins de 12 ans.

DIT QUE le montant de la recette sera inscrit au budget primitif 2019 de la Commune.

19- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Néant

20- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2019-190 « TARIFS BATEAUX ÉLECTRIQUES ET ACTIVITÉS DÉCOUVERTES - ANNÉE 2020 »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de compléter la délibération 2019-190 du 2 octobre 2019 comme suit :

Partenariat (par personne)

Détente Sud Eure-et-Loir - Grottes du Foulon 4,17 € 0,83 € 5,00 €

20- MODIFICATIONS EN COURS D'EXÉCUTION - AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT EN SALLE SPORTIVES, ADMINISTRATIVES ET CULTURELLES

Le Conseil, à l'unanimité, par 21 voix pour et 4 abstentions (Mesdames, RIVERAIN, GREVEL et Messieurs JUBERT, MAGNE), et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunit le 5 novembre 2019, APPROUVE les modifications en cours d'exécution suivantes :

- Lot 6 - menuiseries intérieures : la modification en cours d'exécution apporte une plus-value de 4 477.70 € HT
- Lot 10 - plomberie : la modification en cours d'exécution apporte une plus-value de 26 499.70 € HT
- Lot 12 - Sols souples : la modification en cours d'exécution apporte une plus-value de 4 212.03 € HT
- Lot 13 - plafonds suspendus : la modification en cours d'exécution apporte une plus-value de 4 412.20 € HT.


Le montant total toutes modifications confondues apporte une plus-value de 39 601.63 € HT soit un écart de + 13.25 %.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à venir.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 21 heures 38.

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Joël BILLARD

The image shows a blue ink signature of Joël BILLARD written over a circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE BONNEVAL' at the top and '(Eure-et-Loir)' at the bottom, surrounding a central heraldic emblem.